

CHARTRE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL



Le pôle Mère-Enfant du Centre Hospitalier de Hyères s'engage à :

Mener des actions d'information en prénatal, auprès des parents sur les pratiques de l'allaitement.

Adopter une politique d'accompagnement et de soutien à l'allaitement maternel pendant le séjour et les premières semaines.

Donner à tous les personnels soignants les compétences nécessaires pour mettre en oeuvre cette politique.

Les professionnels de maternité et de pédiatrie s'engagent à :

Respecter le choix des parents.

Favoriser la rencontre de la mère et de son enfant par le peau à peau ou la mise au sein précoce, dans des conditions optimales de sécurité et en tenant compte de l'état de santé de chacun.

Favoriser la proximité Mère/Bébé le jour comme la nuit en maternité et en pédiatrie.

Adapter l'usage des tétines et sucettes en fonction des besoins de l'enfant.

Dans la mesure du possible, ne pas donner de complément de lait artificiel sauf après avis de l'équipe.

Accompagner les mères dans la pratique de l'allaitement au sein, même si elles se trouvent séparées de leur enfant.

Encourager l'allaitement au sein à la demande de l'enfant et favoriser le peau à peau.